

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1997 B 03314

Numéro SIREN : 412 691 685

Nom ou dénomination : AP'AIPS

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2023 sous le numéro de dépôt 38217



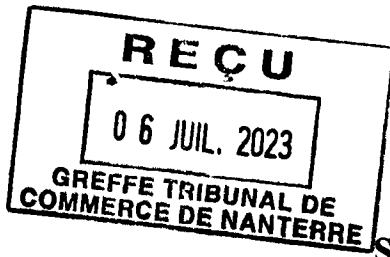
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2023008432

Dépôt n° : 2023/38217

Le: 14 septembre 2023

2023 c 8432



AP'AIPS
Société par actions simplifiée
au capital de 104 000 euros
Siège social : 4 Avenue Pablo Picasso
92000 NANTERRE
412 691 685 RCS NANTERRE



REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Je soussignée,

Madame Lilou, Nelly, Marie, Madeleine PREVOST
demeurant 100, rue Henri Barbusse 92000 NANTERRE

Agissant en qualité de président de la société AP'AIPS, société par actions simplifiée au capital de 104 000 euros, ayant son siège social 4 AVENUE PABLO PICASSO, 92000 NANTERRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 412 691 685 RCS NANTERRE,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société AP'AIPS a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2022.

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison des travaux du Commissaire Aux Comptes (CAC) en cours de finalisation, la Société n'a pu encore organiser la réunion de l'Assemblée Générale dans les délais légaux afin que celle-ci puisse statuer sur les comptes annuels.

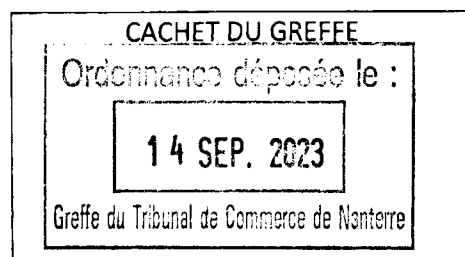
C'est pourquoi, la requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire jusqu'au 15 octobre 2023, afin que le Commissaire Aux Comptes puisse finaliser son intervention et soumettre ses rapports et que nous organisions dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Fait à NANTERRE
Le 30 juin 2023

Mme Lilou, Nelly, Marie, Madeleine
PREVOST
Président

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2023008432

Affaire : SAS AP'AIPS

ORDONNANCE

Nous, *Catherine DRÉVILION*, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1^{er} alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogons jusqu'au **15 octobre 2023** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 décembre 2022** de la société requérante **SAS AP'AIPS 4 AVENUE PABLO PICASSO 92000 NANTERRE (RCS NANTERRE 412 691 685)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le

13/09/2023

Le greffier,
A-Marie Carluéc

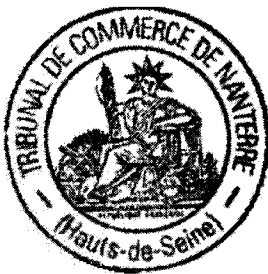


Le juge délégué.

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2023O08432
Nom du dossier	SAS AP'AIPS
Délivrée le	14/09/2023

Troisième et dernière page.